



MCS DANCE & FITNESS ASSOCIATION

COUNTRY, LINE DANCE, PILATES, ZUMBA, KANGOO, FREESTYLER

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1

Les cours ayant lieu dans l'enceinte des groupes scolaires et halle des sports, il est strictement interdit :

De courir ou de crier dans les couloirs.

De circuler dans l'établissement, autre que la salle de vos cours.

L'utilisation des toilettes doit se faire dans le respect de la propreté des lieux.

Il est demandé aux membres du bureau responsable de l'association de veiller à l'application des règles, ainsi qu'aux adhérents.

ARTICLE 2

Les entrées et sorties se font par l'entrée de l'école élémentaire et l'entrée principale de la halle des sports.

Les personnes accompagnant les adhérents de l'association ne sont pas autorisées à rester dans l'enceinte des différents cours.

ARTICLE 3 - Les membres du bureau et les adhérents, s'engagent à respecter les horaires des cours.

ARTICLE 4 - Le présent règlement est établi par le conseil d'administration, toute modification proposée sera adoptée en assemblée générale.

ARTICLE 5

Des chaussures adaptées à votre discipline sont obligatoires pour les cours, de préférence favoriser baskets à semelles blanches.

Il est interdit de faire vos activités pieds nus. Pour les Kangoos, les sacs adaptés sont de rigueur et non le carton d'origine.

ARTICLE 6 - Les membres autorisent les responsables du bureau et le professeur à prévenir les secours en cas d'accident.

ARTICLE 7

Un cours d'essai est offert, après lequel, l'inscription et le règlement de la cotisation et de l'adhésion sont **demandés dans sa totalité**.

Le nombre de cours souscrits est à effectuer dans la période de validité du forfait choisi.

Le forfait est valable uniquement pour la ou les disciplines souscrites à l'inscription.

Tous nos forfaits sont nominatifs, et non remboursables.

Le certificat médical d'aptitude est « OBLIGATOIRE »

L'association déclinera toute responsabilité au cas où celui-ci ne serait pas fourni.

L'accès aux cours sera refusé jusqu'à la présentation du document (en particulier pour la Zumba et Kangoo).

ARTICLE 9

En application au Calendrier National Annuel, aucun cours ne sera rattrapé.

Aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 10

Les adhérents autorisent la diffusion de leurs images et l'utilisation de leurs photos, prises lors des cours, des manifestations, sorties, voyages organisés par l'association, dans le cadre de promotions ou reportages, dans les magazines, journaux, sur internet et autres supports médiatiques.

Fait à Magny-le-Hongre, le 15 Juin 2018.

Le signataire responsable, prend acte du règlement intérieur, en le datant, et en y apposant la mention « Lu et Approuvé »

Date, Signature et Mention manuscrite.

La Présidente de l'association

MAGNY COUNTRY SHOW

Mme MILENKOVIC DOLORES

Magny Country Show

Dance & Fitness Association

4 rue des Affrontailles – 77 700 Magny Le Hongre

e-mail : mcswda@magnycountryshow.com - Site : www.magnycountryshow.com

Tél : 01-60-43-73-52